



Règlement Complémentaire

TOURNOI PROMOBAD D'AMBARES

Samedi 13 Mars 2027

N° de dossier :

ARTICLE 1 : Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs de série D, P et NC de Junior à vétérans licenciés à la FFBAD et devront être en possession de leur licence.

ARTICLE 2 : Conformément à l'application du règlement général des compétitions (RGC du 01/09/2025), le comité d'organisation se réserve le droit, en accord avec le GEO de modifier le règlement complémentaire, de regrouper certaines catégories (lots, niveaux, tableaux), en supprimer ou limiter le nombre d'inscription pour le bon déroulement du tournoi.

Le **GEO principal** sera **Célia PERRIN**

ARTICLE 3 : Le tournoi se jouera en doubles femmes et simples femmes le matin. Les rencontres se déroulent tout au long de la matinée. 1 tableau possible.

ARTICLE 3 : Les droits d'inscription sont de 7€ pour un tableau. Toutes les inscriptions doivent être accompagnées du règlement. Toute inscription qui ne sera pas accompagnée du règlement sera considérée comme nulle. La date d'ouverture des inscriptions est le 01 Janvier 2027 à 8H. La date limite d'inscription est fixée au samedi 06 Mars 2027 à 23H.

Les classements utilisés seront ceux arrêtés au 07/03/2027. Tirage aux sorts le 07/03/2027.

ARTICLE 4 : En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée. En cas de réception tardive, l'organisateur se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi.

ARTICLE 5 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, les volants officiels du tournoi seront les Babolat Hybride. Point particulier : Si le volant touche les structures, il sera compté faute.

ARTICLE 6 : Les joueurs devront se faire pointer à leur arrivée dans la salle. L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Trois minutes après le deuxième appel, toute joueur absent sera déclarée WO. Les joueurs ont 2 minutes de prise en compte du terrain à partir du moment où le match a été annoncé. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le GEO sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

ARTICLE 7 : L'auto-arbitrage sera appliqué par les joueurs.

ARTICLE 8 : Dans la mesure du possible, les rencontres se dérouleront par poules de 4. Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 15 points conformément aux règles FFBAD en vigueur.

ARTICLE 9 : En cas de WO non justifié après la réalisation des tableaux, les sanctions définies par la FFBAD seront appliquées et les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

ARTICLE 10 : Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressées.

ARTICLE 11 : Une tenue de badminton conforme au règlement FFBAD est exigée sur les terrains.

ARTICLE 12 : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement

ARTICLE 13 : La section Badminton de l'ASA décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident

ARTICLE 14 : Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.

Le présent règlement sera affiché dans la salle ou à la table de marque.